



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
59

Séance du 12 décembre 2024

Objet	
Ajustement des emplois permanents statutaires et mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2024	

Nombre des membres du Conseil	
En exercice	13
Présents	8
Votants	11
Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Denigot, Brault, Maës, Salitra et Motte-Tchernia.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Lanson qui donne pouvoir à Madame Fouchet.

Madame Abi Fadel qui donne pouvoir à Madame Torlay

Madame Porcher qui donne pouvoir à Mme Salitra

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Gautier

Monsieur Lemonnier

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon



AJUSTEMENT DES EMPLOIS PERMANENTS STATUTAIRES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil d'Administration de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Comme chaque année, il convient au dernier Conseil d'Administration de mettre à jour le tableau des effectifs au 31 décembre 2024 et de supprimer les postes qui ont évolué, au cours de l'année 2024, suite des nominations sur un grade supérieur : lauréats de concours ou d'examens professionnels, promotion interne et avancements de grade.

La liste des postes à supprimer au 31 décembre 2024 est la suivante :

EHPAD Les Charmilles :

- Un poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'aide-soignant de classe normale à temps complet

CCAS :

- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste de rédacteur à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Trois postes d'agents sociaux principaux de 2^{ème} classe à temps non complet 31h30

Aucune suppression ne correspond à une fermeture de poste faisant suite à une mutation ou à un départ en retraite sans remplacement.

Le tableau des effectifs mis à jour au 31 décembre 2024 est en annexe.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26 novembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements d'emplois permanents et la mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2024, tel que présenté ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne